



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) LEADER 2014-2020

Les membres du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges se sont réunis le **mercredi 24 mars 2021**, à 14 heures, à la Salle Polyvalente de la commune de Girancourt, sous la présidence de Monsieur Christophe LEMESLE, Président du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges.

Au titre du Collège Public - 5 présents, 1 procuration, 6 voix délibératives

SONT PRÉSENTS :

NOM Prénom	Structure représentée
DESVERNES Yves	Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest
HAULLER Pascal	Communauté d'Agglomération d'Épinal
LEMESLE Christophe	Communauté de Communes de la Région de Rambervillers
MARCOT Véronique	Communauté d'Agglomération d'Épinal
VILLEMEN Yannick	PETR Pays d'Épinal, Cœur des Vosges

ONT DONNÉ PROCURATION :

Monsieur **Cyril VITU** (CRPF – collège public) donne procuration à Monsieur **Christophe LEMESLE** (Communauté de Communes de la Région de Rambervillers)

Au titre du Collège Privé - 8 présents, 2 procurations, 10 voix délibératives

SONT PRÉSENTS :

NOM Prénom	Structure représentée
CHOSEROT Philippe	Association des communes forestières
LACROIX Jean-Louis	Chambre d'Agriculture des Vosges
MATHIEU Éric	Association Xertinoise des Entrepreneurs
PETIT Julien	Forêt et Bois de l'Est
PIRODDI Béatrice	Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Vosges
RENAULD Dominique	ViàVosges
THOMAS Raymond	Épinal Golbey Développement
TRIBOULOT Pascal	FIBOIS Grand Est

ONT DONNÉ PROCURATION :

Monsieur **Jean-Michel BARBIER** (Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics – collège privé) donne procuration à Monsieur **Raymond THOMAS** (EGD)

Monsieur **Patrice SPIEGELHALTER** (Association « Aux Sources de Saône et Meuse » – collège privé) donne procuration à Madame **Béatrice PIRODDI** (Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Vosges)

SONT EXCUSÉS :*Au titre du Collège Public*

NOM Prénom	Structure représentée
ALIZAN Stéphanie	ONF
BARBAUX Marc	Communauté d'Agglomération d'Epinal
BLERON Laurent	ENSTIB – LERMAB
CHOLEY Bertrand	PETR Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
DAGNEAUX Denis	ONF
DESTRIGNEVILLE Hervé	Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest
DULOT Frédéric	Communauté d'Agglomération d'Epinal
FOURNIER Michel	Communauté d'Agglomération d'Epinal
GAILLOT Thierry	Communauté d'Agglomération d'Epinal
GIMMILLARO Martine	Conseil départemental des Vosges
HAXAIRE Cédric	GIP ITE FOB
LAGARDE Daniel	GIP ITE FOB
MEAUSOONE Pierre-Jean	LERMAB
MOMON Dominique	Conseil Départemental des Vosges
MOUGEL Éric	ENSTIB
NEGRIGNAT Catherine	CRPF
OZCELIK Mustafa	Communauté d'Agglomération d'Epinal
ROUSSEL Alain	Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest
TAVERNIER Christine	Office de Tourisme CA Epinal
THIEBAUT Maxime	Office de Tourisme CA Epinal
THIERY François	Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest
TRIBOULOT Franck	Communauté de Communes de la Région de Rambervillers
VILMAR Patrick	Communauté d'Agglomération d'Epinal

Au titre du Collège Privé

NOM Prénom	Structure représentée
AUBRY Jacques	Association des communes forestières
BARLIER Aude	EGGER
CONTAL Alain	CRITT Bois
COURTOIS Michel	Syndicat des propriétaires forestiers
EYMARD Philippe	CRITT Bois
GRANDMOUGIN Geoffrey	CAPEB
GREVISSE Delphine	Fédération BTP 88
HOUILLON Bruno	Chambre des métiers et de l'artisanat des Vosges
HOUOT Angélique	CAPEB
JACQUET Alain	Forêt et Bois de l'Est
JOLY Jean-Claude	Chambre de Commerce et d'Industrie
KIHL Lorraine	Épinal Golbey Développement
KUHN Michel	Norske Skog
LEGROS Gwendoline	FIBOIS Grand Est
MATHIEU Benjamin	Fédération Nationale du Bois - Grand Est
MUNIERE Jean Luc	Association « Aux Sources de Saône et Meuse »
ORIEL Gérald	Fédération Nationale du Bois - Grand Est
PERRIN Roger	Syndicat des propriétaires forestiers
REID Guido	EGGER
RENAUD Stéphanie	ViàVosges
SAUNIER Lydie	Chambre d'agriculture des Vosges
SERRE Jean-François	Norske Skog
SOTTIRIOU Jason	Chambre de commerce et d'industrie

SYNTHÈSE DES VOIX DÉLIBÉRATIVES

	Collège public	Collège privé	TOTAL
VOTANTS PRÉSENTS	5	8	13
PROCURATIONS	1	2	3
TOTAL	6	10	16

VÉRIFICATION DE LA RÈGLE DU DOUBLE QUORUM

	Nombre à atteindre	Nombre effectif
Au moins 50% des membres du comité de programmation ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance	16	16
Au moins 50% des membres votant lors de la séance du comité de programmation appartiennent au collège privé	9	10

Assistent également à la réunion :

COUCOGNE Benoit, Animateur LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
MICHEL Sylvain, Directeur du PETR Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
VARIS Katy, Chargée de mission Europe du Conseil Départemental des Vosges
WAGEMANN Noémie, Stagiaire LEADER au GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges

Documents annexés au présent compte-rendu :

1. Support de présentation du comité de programmation du 25 novembre 2020
2. Grille de notation utilisée pour sélectionner les projets de l'axe 4 de la stratégie du GAL (La filière forêt-bois au service du développement durable du territoire)
3. Note de sélection du projet « Muséographie du musée tchèque de Darney en bois local » porté par la commune de Darney

Monsieur Christophe LEMESLE remercie les membres présents d'avoir répondu à l'invitation qui leur a été adressée pour participer à cette réunion.

En préambule, le Président du GAL explique qu'il a souhaité réunir le Comité de Programmation car aucun dossier n'a été examiné depuis le comité du 13 décembre 2019. Le GAL d'Épinal tient à rassurer ses partenaires (Conseil Départemental des Vosges, autorité régionale de gestion du Grand Est et l'Agence Service de Paiement de l'Etat) que la dynamique de programmation des dossiers reprend.

Ensuite, Monsieur LEMESLE rappelle le caractère participatif du Comité de Programmation en suivant la règle du double-quorum. La moitié des structures membres du GAL ayant une voix délibérante doit être représentée. Par ailleurs, le collège privé doit être associé aux délibérations du GAL : les voix issues du collège privé doivent être majoritaires pour délibérer*. Au regard des présents et des procurations, la moitié des membres du GAL est représenté et les voix privées sont majoritaires.

** Voir Règlement UE n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 (publié au journal officiel de l'Union Européenne)*

À 14h10, Monsieur Christophe LEMESLE confirme que le double-quorum est atteint. Le Comité de Programmation peut donc délibérer valablement.

Le Président du GAL consulte les membres au sujet du compte-rendu Comité de Programmation (du 25 novembre 2020). Aucune question ou objection n'est formulée. Devant l'absence d'oppositions et d'abstentions, le compte-rendu est adopté à l'unanimité par le Comité de Programmation.

Ensuite Monsieur LEMESLE présente **l'ordre du jour**, à savoir :

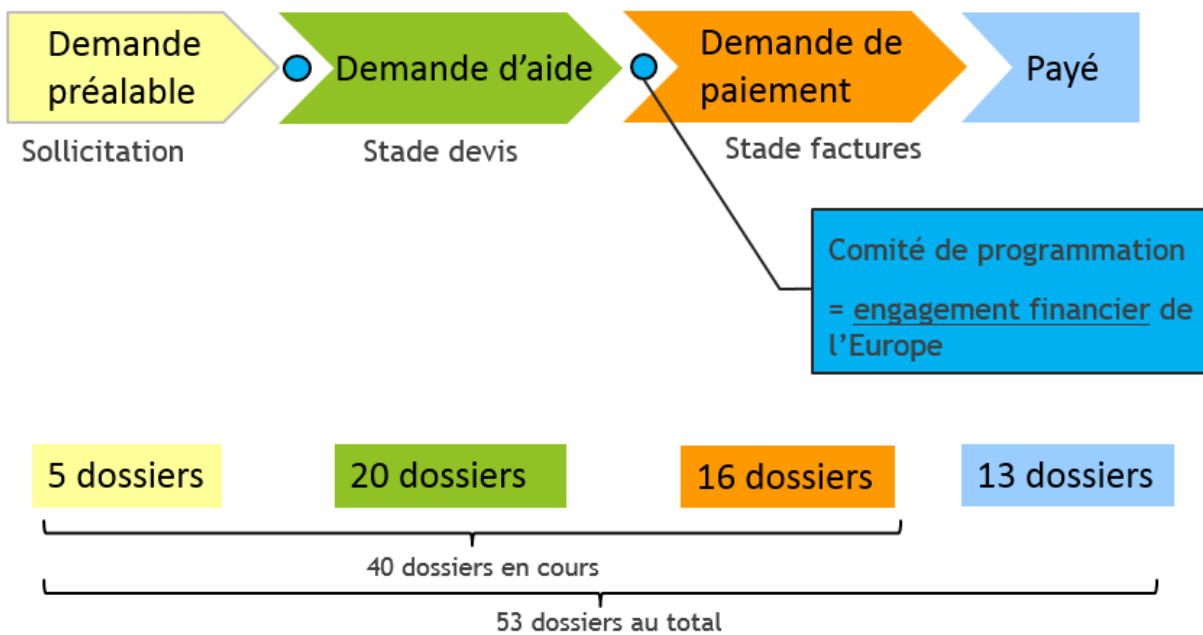
- Consommation de l'enveloppe financière du GAL ;
- Présentation de dossiers Leader : sélections et notifications ;
- Questions diverses - Fonctionnement courant ;
- Restitution Note de sélection

La réunion commence par un tour de table.

1. Présentation de la consommation financière du GAL

Monsieur LEMESLE rappelle les étapes d'une demande de subvention LEADER, et notamment le rôle du Comité de Programmation, pour fournir un avis d'opportunité aux projets, puis un avis de sélection pour réserver la subvention (à l'issue de l'instruction réglementaire de la demande).

a) Nombre et répartition des dossiers du GAL



Le Président du GAL explique qu'un dossier a été payé depuis le dernier Comité de Programmation. Il s'agit d'une subvention de 8 231,22€ accordée pour l'organisation et la communication du Forum Bois Construction (édition 2017).

En parallèle, un dossier de subvention a été abandonné par le PETR du Pays d'Épinal au sujet du mobilier en bois local prévu pour l'agencement de la Maison de Services au Public d'Épinal.

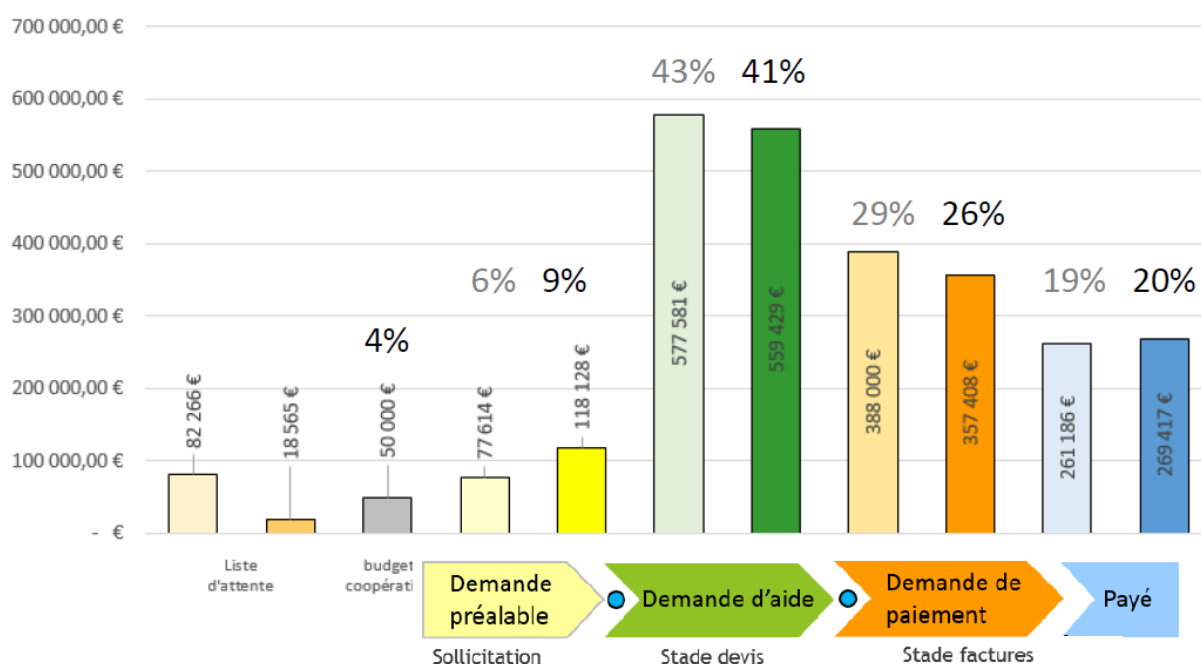
Enfin, deux dossiers seront présentés pour programmation, c'est-à-dire passer de la demande d'aide (stade devis) à la demande de paiement (stade facture).

b) Taux de programmation et de paiement

Monsieur LEMESLE présente ensuite la répartition de l'enveloppe financière du GAL en fonction du stade d'avancement des dossiers de subvention.

Les couleurs claires correspondent à la répartition lors du dernier comité de programmation (le 25 novembre 2020) et les couleurs sombres correspondent à la répartition financière arrêtée au 14 mars 2021.

Consommation de l'enveloppe LEADER au 14/03/2021



Le pourcentage de paiement (en bleu) a augmenté grâce à la mise en paiement de la subvention de 8 231,22€ pour le Forum Bois Construction (édition 2017).

Le pourcentage de demande de paiement (en orange) a baissé grâce au paiement de la subvention citée plus haut, mais aussi du fait d'une subvention recalculée à la baisse pour l'association des Jardins de Cocagne (voir explication en page 11).

Le pourcentage de demandes d'aides a diminué à cause de l'instruction de deux subventions qui seront présentées lors d'un prochain Comité de Programmation.

L'enveloppe réservée à la coopération reste inchangée. Pour le moment, le GAL étudie plusieurs pistes de coopération avec d'autres GAL de Lorraine.

Le nombre de demande de subventions ne permet toujours pas d'intégrer de nouveaux projets.

c) Indicateurs de performance suivis par l'Autorité régionale de Gestion (AG)

Les deux indicateurs clés utilisés au niveau régional sont le **taux de paiement** et le **taux d'engagement**.

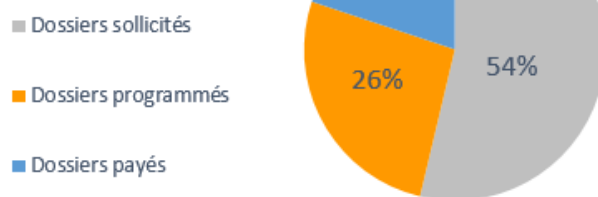
Le taux d'engagement est aujourd'hui de 46% et correspond au pourcentage de l'enveloppe financière du GAL qui se trouve au stade demande de paiement ou payé. Le Comité de Programmation organisé aujourd'hui vise à programmer deux nouveaux dossiers correspondant à 4,6% de l'enveloppe financière.

Le GAL d'Epinal est également en retard au niveau des paiements avec 20% de l'enveloppe payée.

Taux de paiement de 19%
et taux d'engagement 48% de
l'enveloppe
au 20/10/2020



Taux de paiement de 20%
et taux d'engagement 46% de
l'enveloppe
au 24/03/2021



2. Présentation de dossiers LEADER

Monsieur Christophe LEMESLE rappelle qu'un dossier LEADER peut être présenté deux fois au Comité de Programmation :

- Une première fois pour recevoir un avis d'opportunité. Il s'agit de conseiller les porteurs de projet et de filtrer les demandes ne correspondant pas à la stratégie du GAL. Cet avis est optionnel mais a été créé pour fournir un retour rapide alors que l'instruction du dossier peut durer plus longtemps.
- Une seconde fois après l'instruction pour valider le projet, son plan de financement et le montant maximum calculé par le service instructeur. Ce deuxième passage est obligatoire pour réserver la subvention et passer en demande de paiement.

Les deux dossiers présentés au comité d'aujourd'hui sont déjà instruits et seront examinés pour validation.

a) Dossiers LEADER présentés pour sélection

NUMÉRO 1 - SELECTION -	Projet : Muséographie du musée tchèque de Darney en bois local Porteur de projet : Commune de Darney Fiche action concernée : N°10 - Promouvoir des projets économiques, touristiques et culturels innovants autour de la forêt, de l'arbre et du bois Présentation : Monsieur Yves DESVERNES, Maire de Darney
	Coût total prévisionnel du projet 30 690 €
FEADER sollicité	20 814 €

Monsieur Christophe LEMESLE annonce que le projet « Muséographie du musée tchèque de Darney en bois local » présenté par la commune de Darney a été instruit réglementairement par le service instructeur du GAL.

Il avait obtenu en avis d'opportunité favorable avec une note de 13,60/20 lors du comité d'opportunité du 13 décembre 2019. En raison d'importantes modifications du plan de financement, le comité doit se positionner à nouveau sur le projet et réaliser une nouvelle

notation de programmation. Le montant de l'aide LEADER calculé par le service instructeur du GAL est de **20 814 €**.

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Fabrication du mobilier / Agencement	34 690 €
TOTAL	30 690 €

FINANCEMENTS SOLLICITES	
LEADER (60%)	20 814 €
Commune de Darney (40%)	13 876 €
TOTAL	30 690 €

Présentation du projet
<p>La Commune de Darney envisage des travaux d'embellissement intérieur et de mise aux normes de son Château, classé à l'inventaire des Monuments Historiques.</p> <p>Ce bâtiment emblématique du patrimoine de notre cité abrite trois musées : le premier dédié à la naissance de la nation tchécoslovaque, un deuxième dédié à la culture slovaque et le dernier dédié à la mémoire d'une chanteuse des années 1930-1950, Damia, qui trouve ses racines à Darney.</p> <p>Le premier musée, situé au dernier niveau du Château présente les événements de 1918, lorsque les troupes de légionnaires tchèques et slovaques stationnaient à Darney dans l'attente de la création de leur pays. Reconnue le 30 juin par Raymond Poincaré, alors président du Conseil, cette nouvelle nation pouvait alors voler de ses propres ailes. La Commune souhaite vivement valoriser davantage ce passage de son histoire, notamment en renouvelant entièrement la muséographie des collections présentées.</p> <p>D'un coût estimé à 60.816,00€ HT (incluant les travaux de conception et d'éclairage), le projet muséographique consiste à utiliser du hêtre, matière locale, vivante et chaleureuse qui saura mettre en lumière les images et objets relatant cette période qui fait de Darney le berceau de la Tchécoslovaquie.</p>
Remarques
<p>Madame Véronique MARCOT demande l'état d'avancement des travaux d'aménagement du musée. Bien que prévus en 2020, les travaux ont été retardés par la situation sanitaire et devraient être terminés d'ici la fin du mois d'avril 2021.</p> <p>Monsieur Pascal TRIBOULOT fait remarquer que le projet permet de valoriser le matériau bois.</p>

Conflit d'intérêt	
<i>Monsieur DESVERNES, Maire de Darney, quitte la salle pendant les délibérations et ne prend pas part à la notation.</i>	
Synthèse de la sélection	
La note obtenue est supérieure à 12/20. Le comité de programmation approuve le projet et son plan de financement. Le montant maximum règlementaire de subvention est fixé à 20 814 € pour ce projet.	
VOTE	Nombre de votants : 15
NOTE	14,93/20
Avis	Montant FEADER attribué
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	20 814 €

NUMÉRO 2 -SELECTION -	Réalisation : Animation et gestion du GAL - Année 2019	
	Porteur : PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges	
	Fiche action concernée : N°1 - Animation et fonctionnement du GAL	
	Présentation : Monsieur Christophe LEMESLE, Président du GAL	
Coût total prévisionnel du projet		49 855,97€
FEADER sollicité		36 860,37€

Monsieur Christophe LEMESLE annonce que le projet « **Animation et Gestion du GAL pour l'année 2019** » présenté par le PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges a été instruit réglementairement par l'autorité de gestion FEADER (Région Grand Est).

Le dossier correspond aux frais salariaux engagé par le PETR pour assurer l'animation du GAL en 2019. L'animation était assurée par Dorian AUDO de janvier à juillet 2019 et la gestion par Maxence CAILLET pendant l'intégralité de l'année 2019.

Ce dossier est **présenté pour notification** au Comité de Programmation. Il ne nécessite pas une notation de sélection, mais le comité est invité à examiner le plan de financement.

Monsieur Raymond THOMAS demande s'il est courant de subventionner les postes d'ingénierie avec l'enveloppe financière du GAL.

Cette utilisation est prévue dans le fonctionnement du programme LEADER et reconduite chaque année. Toutefois, les subventions destinées au fonctionnement du GAL ne peuvent excéder 25% de l'enveloppe financière. L'autorité de gestion FEADER a calculé ce plafond en début d'année et le GAL d'Épinal consacrait 13,88% à son fonctionnement.

DÉPENSES TTC ÉLIGIBLES	
Dépenses de rémunération	49 855,97€
TOTAL	49 855,97€

FINANCEMENTS	
LEADER (67,5%)	36 860,37€
Conseil Départemental des Vosges (14,5%)	8 900 €
Autofinancement (18%)	4 095,56€
TOTAL	49 855,97€

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, l'exposé et le plan de financement du dossier de l'animation du GAL 2019 et valident donc l'octroi de la subvention LEADER d'un montant maximum de 36 860,37€.

b) Dossier LEADER présenté pour notification

NUMÉRO 3 - VALIDATION -	Réalisation : Restauration d'un bâtiment en bois en un espace de vente et de marché Porteur : Association Jardins de Cocagne Fiche action concernée : N°9 - Développement du marché de la construction et de la rénovation en bois
	Coût total prévisionnel du projet 76 772,09€
FEADER sollicité	18 249,39€

Monsieur Christophe LEMESLE annonce que le projet « Restauration d'un bâtiment en bois en un espace de vente et de marché » présenté par l'Association des Jardins de Cocagne est actuellement en demande de paiement mais nécessite une réinstruction par le service instructeur du GAL.

En effet, l'instruction de la demande d'aide comporte des erreurs et le projet de rénovation a été moins coûteux que prévu. 76 772,09€ effectifs contre 94 172,43€ présentés lors du comité de programmation du 21 février 2019. Cette sous-réalisation entraîne une diminution de la participation du programme LEADER de 28 120,50 € à 18 249,39 €.

Comme le projet et son plan de financement prévisionnel ont été validés par le comité de programmation, le nouveau plan de financement (ci-dessous) doit être présenté à nouveau en comité pour notification.

L'association a déjà été informée de la diminution de la subvention et sera officiellement notifiée par courrier lorsque le nouveau montant et l'instruction de paiement seront confirmés par l'autorité de gestion FEADER (Région Grand Est).

DÉPENSES TTC ÉLIGIBLES	
Investissement matériel (bois)	53 831,09€
Frais généraux (MO + contrôle technique)	22 941€
TOTAL	76 772,09€

FINANCEMENTS	
LEADER	18 249,39 €
Conseil Départemental des Vosges	2 027,71 €
Autofinancement	56 494,99 €
TOTAL	76 772,09 €

Monsieur Raymond THOMAS demande les raisons pour lesquelles l'opération s'est révélée moins coûteuse. L'un des fournisseurs retenu (Vosges Charpentes) a fait un avoir sur les matériaux de construction employés.

Les membres du comité de programmation actent, à l'unanimité, l'exposé et le nouveau plan de financement du projet des Jardins de Cocagne et valident la diminution de la subvention LEADER à 18 249,39€.

3. Questions diverses – Fonctionnement courant

a) Évaluation du programme LEADER

La démarche d'évaluation commencée en 2020 se poursuit avec l'arrivée d'une stagiaire. Noémie WAGEMANN restera cinq mois au Pays d'Épinal pour étudier le fonctionnement du GAL. L'objectif est de quantifier les points forts du GAL d'Épinal et de déterminer les pistes d'amélioration pour terminer la programmation 2014-2023.

Cette évaluation du programme servira également à produire des recommandations pour construire la candidature à la prochaine programmation LEADER qui débutera en 2023.

b) Dossier prévu mais non présenté en Comité de sélection

Un troisième dossier devait être présenté au Comité de Programmation. Il s'agit d'une subvention pour financer la Maitrise d'œuvre du nouveau Pôle Santé construit par la commune de Hadol. Le bâtiment est en ossature bois et s'inscrit pleinement dans la stratégie du GAL.

Le dossier a été instruit par le service instructeur du GAL, mais le taux d'intervention d'autres financeurs ne peut être actualisé pour le moment. Si le dossier était programmé aujourd'hui, la subvention de la commune serait tronquée de plusieurs milliers d'euros.

Le GAL préfère que les pièces des autres financeurs soient actualisées pour éviter de léser la commune de Hadol et verser la subvention prévue dans son intégralité.

c) Ressources Humaines affectées à l'instruction des dossiers LEADER

Monsieur Sylvain MICHEL explique que l'équipe du GAL est actuellement composée d'un agent, à savoir l'animateur LEADER.

L'ancienne gestionnaire LEADER en poste de juillet à décembre 2020 a été repositionnée depuis sur le suivi de la convention du FSE (Fonds Social Européen) et le suivi des Maisons de Services au Public et France Services.

Une procédure de recrutement est en cours pour compléter le service instructeur du GAL. L'objectif est de pouvoir passer à 2 ETP afin de rattraper le retard accumulé par le GAL.

4. Communication des notes obtenues

Suite à la présentation des projets, Monsieur Christophe LEMESLE restitue la note obtenue par le projet évalué ce jour :

	PROJET	NOTE
1	Muséographie du musée tchèque de Darney en bois local	14,93 / 20

- CONCLUSION -

2 nouveaux projets présentés sur 2 obtiennent un avis favorable de sélection. Ils pourront donc bénéficier d'un soutien de l'Union Européenne une fois que leurs demandes de paiement seront terminées.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Christophe LEMESLE remercie les membres de leur présence, souhaite qu'ils soient aussi nombreux à l'avenir et clôture le Comité de programmation du Groupe d'Action Locale du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges.

La séance est levée à 15h.

Le Président du GAL,

Christophe LEMESLE

